



## Unifor dépose une demande de conciliation dans le cadre des négociations avec VIA Rail

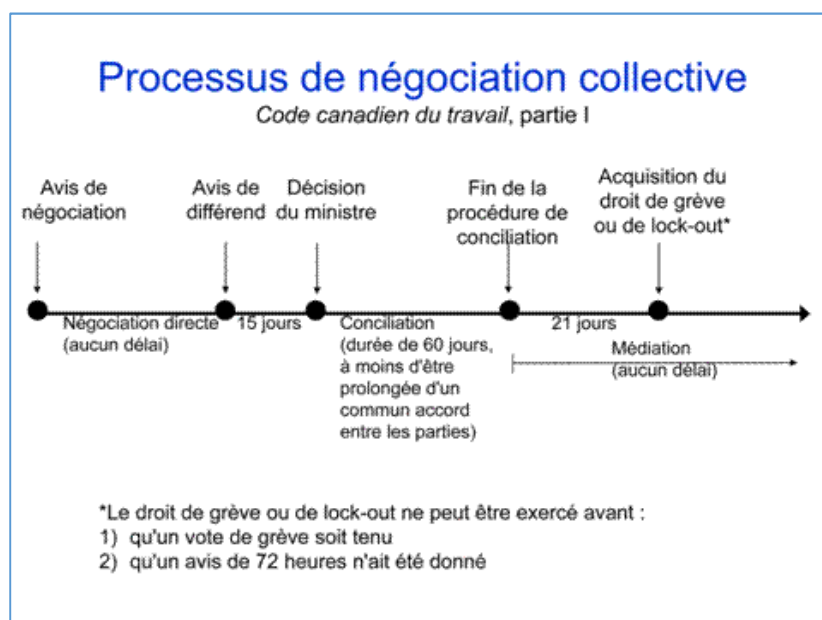
Les conventions collectives nationales n° 1, n° 2 (Conseil 4000) et n° 3 (section locale 100) avec VIA sont venues à échéance le 31 décembre 2015. Depuis l'ouverture officielle des négociations le 30 octobre 2015, les comités de négociation ont tenu plusieurs séances de négociation d'une durée d'une semaine avec les représentants de l'employeur. Les discussions ont principalement porté sur les changements aux règles de travail et aux griefs en cours dans le système.

Depuis les dernières séances de négociation à la fin du mois de février (Conseil 4000) et celles de cette semaine (section locale 10), vos comités de négociation élus en consultation avec le bureau du président d'Unifor, Jerry Dias, ont déterminé qu'afin de faire avancer le processus, il est temps de déposer notre demande de conciliation.

Le processus de conciliation fédéral est une condition requise par la loi que nous devons respecter avant d'établir une date limite. Nous désirons toujours conclure une entente négociée sans conflit et l'établissement d'une date limite qui correspond au meilleur moment possible est un élément important du processus de négociation. Cette approche n'est pas différente de celles que nous avons eues lors de précédentes rondes de négociation.

Bien que cette mesure entame le processus, tel que présenté en vertu des dispositions du Code canadien du travail, le syndicat reste disponible à poursuivre les négociations avec VIA Rail.

Le graphique ci-dessous présente le calendrier qui sera suivi dans le cadre du processus de conciliation jusqu'à l'établissement d'une date limite.



Comme nous l'avons déjà mentionné, des points importants parmi les clauses non monétaires doivent être réglés pendant cette ronde de négociation. Nous avons été inflexibles avec l'employeur sur le fait qu'Unifor n'a aucune intention de faire reculer les gains durement acquis ces dernières années. VIA Rail défend farouchement ses demandes de concession et nous n'avons pas vu encore l'étendue de ses demandes monétaires au syndicat.

Vos comités se préparent en ce moment pour tenir des séances d'information pour les membres, et des votes de grève vont avoir lieu à travers le pays dans un avenir rapproché. Les dates et lieux suivront. Ces votes de grève sont un élément important du processus, car ils indiquent clairement à l'employeur que le comité de négociation compte sur le plein appui des membres dans ses efforts pour conclure une entente juste et équitable au nom des 2 500 membres chez VIA Rail Canada.

Nous rappelons à nos membres de ne pas prêter attention aux rumeurs ou insinuations, et si des questions devaient faire surface, les membres doivent communiquer avec leur représentant national ou le président de la section locale ou du Conseil national.

Section locale 100

Ken Hiatt, président

Zoltan Czipfel, vice-président, région des Rocheuses

Terry McMimm, vice-président, région des Prairies

Ashok Venkatarangam, vice-président régional

Jacques Ouimet, vice-président, régions de l'Atlantique et du Saint-Laurent

Nicolas Bourgeois, représentant, comité de négociation

Chris Garrod, coordonnateur national, Santé et sécurité

Conseil 4000

Barry Kennedy, président, Conseil 4000

Danny Andru, secrétaire-trésorier, Conseil 4000

Dave Kissack, représentant régional, Prairies

Ron Shore, représentant régional, Rocheuses

Jennifer Murray, représentante régionale, Atlantique

Andrew Stephen, représentant régional, Ontario/Québec

Mario Laroche, représentant régional, Québec

Brian Stevens, directeur national, secteur ferroviaire

Bob Fitzgerald, représentant national

Myriam Germain, représentante nationale

Marcel Rondeau, représentant national

Bob Orr, adjoint au secrétaire-trésorier national

BS\sd sepb343